

# 2<sup>e</sup> CONVOCATION

Montréal, le 15 mars 2017

***Aux trésorières et aux trésoriers  
des syndicats affiliés à la FEESP-CSN***

**Objet : 2<sup>e</sup> convocation au conseil fédéral FEESP-CSN 2017**

---

Bonjour,

Le 7 février dernier, une première convocation annonçant la tenue du conseil fédéral de la FEESP les 2, 3 et 4 mai 2017 à l'*Hôtel Le Montagnais* de Chicoutimi a été envoyée à votre syndicat. Voici maintenant venu le temps de procéder à l'inscription de vos délégué-es.

Les principaux points à l'ordre du jour seront :

- Rapport du comité exécutif
- États financiers de 24 mois au 31 décembre 2016
- Suivi des propositions du 26<sup>e</sup> Congrès de la fédération
- Congrès de la CSN
- Élection à la vice-présidence du comité exécutif FEESP-CSN
- Élections aux comités :
  - condition féminine (présidence, membre et substitut)
  - formation (substitut)
  - santé-sécurité-environnement (membre et substitut)
  - surveillance (substitut)
- Questions de privilège et syndicats en conflit

Nos travaux commenceront à 10 h le 2 mai et se termineront vers 13 h le 4 mai. Le comité exécutif tient à vous rappeler l'importance de participer à cette réunion qui vous permet de vous informer et de prendre part activement aux décisions de la fédération, dont l'élection d'une personne à la vice-présidence du comité exécutif de la FEESP-CSN.

Vous trouverez dans le présent envoi la lettre de créance qui indique le nombre de délégué-es officiels auquel votre syndicat a droit. Il est possible de participer en plus grand nombre, mais les personnes supplémentaires

seront considérées comme fraternelles, c'est-à-dire avec droit de parole et sans droit de vote.

Il s'agit d'une belle occasion d'intégrer les nouvelles et nouveaux élu-es de votre comité exécutif ou structure syndicale afin de leur permettre de se familiariser avec le fonctionnement de la fédération. De plus, nous vous rappelons de porter une attention particulière à votre délégation afin d'atteindre une représentation équitable des femmes.

Les *per capita* du mois de **février 2017** doivent être payés pour éviter que le statut de votre syndicat soit conditionnel (sans droit de parole ni droit de vote). Nous vous rappelons qu'aucune entente de paiement des *per capita* en retard ne sera prise au conseil fédéral.

S'il n'y a pas de lettre de redevances en pièce jointe, cela signifie que votre syndicat est en règle et qu'il aura droit à une délégation officielle.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre lettre de créance dûment complétée **au plus tard le 21 avril 2016** afin d'accélérer l'inscription lors de votre arrivée.

N'hésitez pas à consulter notre site Internet **feesp.csn.qc.ca** où vous trouverez l'information concernant l'hébergement, la restauration, les activités de la région, etc.

Le comité exécutif de la fédération souhaite vous rencontrer en grand nombre à Chicoutimi prochainement!

Nous vous transmettons nos salutations syndicales.



**Nathalie Arguin**  
Secrétaire générale

NA/al

p. j. : Lettre de créance  
Lettre de redevances (si applicable)  
Formulaire d'aide aux syndicats de  
70 membres cotisants et moins (si applicable)  
Procès-verbal du conseil fédéral 2016